



Parc
naturel
régional
du Luberon



©dessin B. NICOLAS

À vélo

J'adopte la Luberon attitude !

Protégeons tous ensemble les richesses des espaces naturels en suivant quelques règles élémentaires du pratiquant responsable.

Je suis cool et j'évite le 112 !

Je suis prudent, je respecte le code de la route.

En toutes circonstances, je ne surestime pas mes capacités et je maîtrise ma vitesse.

Je reste bien sur la droite de la chaussée, en particulier lorsque la chaussée est étroite, la visibilité insuffisante ou dans les virages car les voitures ne me voient qu'au dernier moment. J'évite tout changement brusque de direction, je tends le bras pour indiquer que je vais tourner et je m'assure que ma manœuvre soit bien comprise par les automobilistes.

Je suis particulièrement prudent(e) lors du passage d'un camion : l'appel d'air risque de vous déséquilibrer. Je croise ou dépasse avec précaution les piétons, trailers, cavaliers qui sont toujours prioritaires. Lors de ma pause, je me gare bien en dehors de la chaussée.

Je porte et j'attache bien mon casque (obligatoire pour les moins de 12 ans). Je porte un gilet rétro réfléchissant certifié si je circule hors agglomération la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante. Même lorsque la visibilité est bonne, je porte des vêtements clairs ou rétro réfléchissants.

Urgence secours: 112. Pompiers : 18.

Pratiquer oui, disparaître non !

Face au risque lié au Covid-19, je veille à ne pas m'exposer ou exposer les autres à un risque de contamination. J'évite tout regroupement de plus de 10 personnes.

Je respecte les règles de distanciation physique en vigueur : 10 m entre chaque cycliste en action.

J'applique les gestes barrières essentiels, les recommandations sur le port du masque, l'utilisation du gel hydroalcoolique et le port des lunettes.

Je m'informe au préalable de chaque sortie, sur l'assouplissement et/ou le renforcement des mesures, zonages et distances maximales de déplacements liés au déconfinement progressif.

L'été, l'accès aux massifs est réglementé !

Chaque année, pendant la période estivale (1er juillet au 15 septembre), l'accès à certains massifs forestiers est réglementé en fonction des conditions météorologiques et du risque incendie. Balade, randonnée, bivouac mais aussi circulation et stationnement des véhicules sont limités ou interdits selon les arrêtés préfectoraux en vigueur dans chaque départements. Je me renseigne avant de partir sur les [conditions et réglementations d'accès aux massifs forestiers](#) des Alpes de Haute-Provence et du Vaucluse.

Borne vocale Vaucluse +33 (0)4 28 31 77 11.

Le feu est l'ennemi de la forêt... et du cycliste !

Je ne fume pas en forêt et n'y allume pas de feu. Quelle que soit la saison, c'est interdit !

Pas de couac en bivouac !

Je sais que le bivouac est interdit sur l'ensemble des massifs du Luberon en période de risque feux de forêt (1er juillet au 15 septembre), et qu'il peut être toléré le reste de l'année. J'entends par bivouac, le fait de passer une nuit (avec ou sans tente, ou bien sous un abris naturel), en m'installant au coucher du soleil et en quittant les lieux au petit matin. Au préalable de l'occupation des lieux, je m'assure de l'accord du propriétaire ou à défaut je veille à l'absence de contre-indication particulière signalée sur zone. Dans tous les cas, je laisse le site très propre et je ne piétine pas un champ en herbe ni une pelouse naturelle.

Bien vivre en roulant c'est possible !

J'utilise un équipement adapté et en bon état : freins, pneus, éclairage, avertisseur sonore... Jamais je ne néglige la préparation de mon itinéraire ; www.cheminsdesparcs.fr et www.veloloisiprovence.com sont là pour m'aider. Toujours je m'assure des conditions météo avant de partir. Je ne pars jamais trop tard et je n'oublie pas ma trousse de premier secours, téléphone portable, carte, eau, vivres, kit de réparation. Si je pars seul, je laisse au préalable mon itinéraire à mon entourage. Au préalable, je lis les bons [conseils sécurité](#).

Nous sommes tous des invités de la nature !

En s'aventurant à pied dans l'espace naturel, éviter de sortir de l'itinéraire balisé et/ou ouvert au public. Les animaux ont des oreilles... alors chut ! Une bête effrayée peut abandonner son petit. Je respecte le calme des grands espaces naturels, en étant le plus discret possible.

J'évite la cueillette des plantes sauvages, je préserve ainsi les espèces réglementairement protégées. J'évite d'écraser les insectes au sol et les laisse vivre et interagir entre micro habitats. Je ne vole pas les minéraux et les fossiles, je les laisse à terre !

Un déchet n'est heureux que dans une poubelle !

Je ramène tous mes déchets et je les trie dans les conteneurs poubelles appropriés. Je fais attention de ne pas échapper un papier ou un gel de mes poches ou perdre mon bidon en roulant.

Je me gare sur les parkings... comme en ville !

Je pense à ne pas entraver les secours éventuels, ni le travail des agriculteurs, exploitants forestier et autres. Je respecte les propriétés privées et les zones de cultures.

Zone pastorale = chien de protection !

En présence du chien de protection venu à ma rencontre, je m'arrête, je descends du vélo et j'attends calmement la fin du "contrôle" (le déplacement rapide, le bruit des roulements et de la chaîne énerve le "patou"!). Puis je contourne au mieux le troupeau en poussant mon vélo. Avant de partir en balade, je me renseigne sur l'ensemble des [bons réflexes](#) à

adopter face aux chiens de protections. Si je suis victime d'un incident avec un chien de protection, je renseigne une [fiche incident](#).

La chasse : loisir traditionnel en Luberon.

En période de chasse (de septembre à février), je suis attentif aux panneaux qui signalent les battues en cours et je me renseigne auprès des chasseurs en poste sur la conduite à tenir. Pour toutes informations complémentaires, je contacte les fédérations de chasse des [Alpes de Alpes-de-Haute-Provence](#) ou du [Vaucluse](#).

Je veille, je participe...

Je signale directement et facilement sur [sportsdenature.fr](#) les problèmes que je peux rencontrer en chemin ; une erreur de balisage sur un itinéraire vélo, un panneau défectueux, un problème de pollution, un besoin de sécurisation, un conflit avec un propriétaire ou un autre usager...

J'applique les conseils du Centre régional de sauvegarde de la faune sauvage lors de la découverte d'un animal sauvage en détresse.

Je filme, mais dans les règles de l'art !

Je me renseigne au préalable sur les obligations réglementaires, les contraintes de survol de drone, les possibilités de tournage sur les terrains privés.

